

Berne, le 24 mars 1953.

o.F.1.2.21. - CT

A u C o n s e i l f é d é r a l

Participation aux consultations relatives
au commerce entre l'Est et l'Ouest.

Sur la base d'une résolution adoptée à la 8ème session de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Secrétaire exécutif de cette commission vient de nous adresser une invitation à participer aux consultations relatives au commerce entre l'Est et l'Ouest, qui auront lieu à Genève à partir du 13 avril 1953.

Depuis des années, la CEE voue une attention spéciale aux problèmes que posent les relations commerciales entre les pays de l'Est et de l'Ouest. Elle est d'avis qu'il faudrait examiner toutes les possibilités pratiques de développer les échanges entre l'Est et l'Ouest.

Sur l'initiative du Secrétaire exécutif, la résolution susmentionnée fut adoptée en vue de réunir les experts des gouvernements intéressés. Ceux-ci devraient étudier les moyens propres à porter les échanges commerciaux, au cours de l'année 1953, au delà du niveau envisagé dans les négociations bilatérales normales. Il est prévu que les experts échangeront des informations sur les disponibilités exportables et les besoins d'importation et examineront des offres et des demandes réciproques, de façon que des négociations économiques puissent s'ensuivre.

Dès réception de l'invitation, nous avons consulté la Division du Commerce sur l'opportunité qu'il y aurait pour la Suisse de participer à ces consultations. Cette Division est d'avis que nous utilisons déjà au maximum les possibilités qui nous sont offertes sur le plan bilatéral. Nous ne pouvons pas espérer accroître le volume de nos échanges avec les pays de l'Est dans le cadre d'une conférence multilatérale. Du point de vue économique, il ne serait donc pas indispensable que la Suisse participe à ces consultations.

Nous estimons toutefois qu'il y a un intérêt politique à ce que la Suisse ne reste pas à l'écart de cette réunion. En Europe, ce n'est plus qu'au sein de la CEE que

- 2 -

les représentants des pays de l'Est peuvent rencontrer ceux de l'Ouest et avoir des contacts qu'il faudrait chercher à maintenir dans l'intérêt général. Dans ces conditions, il nous semble que la Suisse devrait participer à ces consultations. Notre délégation devra cependant réaffirmer le point de vue que nous avons fait valoir à plusieurs reprises au cours de réunions antérieures de la CEE.

En conséquence, nous avons l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Conseil fédéral sera représenté aux consultations relatives au commerce entre l'Est et l'Ouest.
2. La délégation suisse aura la composition suivante:
M. Hermann Hauswirth, vice-directeur de la Division du Commerce, chef de la délégation,
M. Fernand Bernoulli, conseiller de légation au Département politique fédéral, délégué.
M. Hauswirth n'assistera aux séances que lorsque sa présence sera nécessaire.
3. La délégation aura pour instruction de réaffirmer, s'il y a lieu, que dans ses échanges avec les pays de l'Est la Suisse utilise au maximum les possibilités offertes sur le plan bilatéral.
4. Il sera alloué au chef de la délégation une indemnité journalière de fr. 50.- et à M. Bernoulli de fr. 40.-.

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10 exemplaires), pour exécution, au Département de l'économie publique (2 exemplaires) et au Département des finances et des douanes, pour leur information.